

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

## Arrêté du 13 mai 2026 portant renouvellement de classement du conservatoire de Poissy en conservatoire à rayonnement communal

La ministre de la Culture,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.216-2, R 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la demande de Poissy en date du 5 octobre 2023 ;

Vu l'avis de l'inspection de la création artistique en date du 3 avril 2026 ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Le conservatoire de Poissy, sis 21 bis, rue du 8 Mai 1945, 78300 Poissy, est classé en **conservatoire à rayonnement communal** dans **les spécialités musique et danse** pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### Article 2

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 13 mai 2026

Pour la ministre et par délégation,

Pour la directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche et par délégation,

Anne Nougier

Adjointe à la sous-direction des enseignements spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la création artistique